



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 081-200092294-20240924-2024022-DE



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SYNDICAL

du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Séance du 24 septembre 2024

Date de Convocation

13.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 9 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage

27.09.2024

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François.

Nbre Délégué(e)s : 16

En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), MM. CUCULLIÈRES David (procuration à M. COLOM Vincent), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), PHILIPPOU Didier (procuration à M. BATTUT Jean-Louis), RAYSSÉGUIER Christian (procuration à Mme CABROL Jacqueline), VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s : 10

Pour : 15

Non pris part au vote : 1

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

(M. Jean-Louis BATTUT, Président EPAGE).

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-022

Objet : Projet de partenariat avec le Syndicat Mixte du BASSIN de l'AGOUT (SMBA) pour la restauration du site de la prise d'eau du barrage.

Le SMAEP DU PAS DES BÊTES a sollicité le SMBA afin de l'accompagner sur la restauration du site de la prise d'eau du BARRAGE.

Le SMBA peut accompagner le SMAEP DU PAS DES BÊTES dans le cadre de ce projet.

L'accompagnement porte sur la restauration du site avec notamment la reprise de la berge et l'accompagnement dans le cadre de la pose d'une mesure de débit ainsi que sur l'entretien et le suivi du dispositif de mesure.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à conventionner l'opération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,

Le Président,



Vincent COLOM